

Cour fédérale



Federal Court

Date : 20160224

Dossier : T-2030-13

Référence : 2016 CF 237

Vancouver (Colombie Britannique), le 24 février 2016

En présence de monsieur le juge Phelan

ENTRE :

**NEIL ALLARD, TANYA BEEMISH,
DAVID HEBERT ET SHAWN DAVEY**

demandeurs

et

**SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU
CANADA**

défenderesse

JUGEMENT

LA COUR STATUE que le *Règlement sur la marijuana à des fins médicales*,
DORS/2013-119 est déclaré invalide.

LA COUR STATUE EN OUTRE que la déclaration d'invalidité est suspendue pour
une période de six mois à compter de la date du présent jugement.

LA COUR STATUE EN OUTRE que l'ordonnance du juge Manson datée du
21 mars 2014 reste en vigueur jusqu'à ce que la Cour en ordonne autrement.

LA COUR STATUE EN OUTRE que les demandeurs auront droit aux dépens, sur une base substantielle, dont le montant sera fixé par la Cour en fonction des observations des parties.

« Michael L. Phelan »

Juge